

**M. MacInnis (Cape Breton-East Richmond):** Monsieur l'Orateur, ma question de privilège est dans la même veine que celle qu'on a permis au premier ministre de soulever, en ce qu'il a parlé de la semaine dernière, au retour de sa visite à Sa Majesté la Reine la semaine dernière, et a rappelé ce que le premier ministre suppléant avait dit à la Chambre en réponse à une question. J'aimerais profiter de la même question de privilège pour rappeler une réponse...

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît. Les députés voient où mène ce genre d'interpellations. Nous avons quarante minutes pour notre période des questions. Il en reste maintenant huit. Si nous passons tout notre temps à discuter de ce qui s'est dit ou ne s'est pas dit, je ne vois pas à quoi nous aboutirons. Si les députés pensent que nous devons discuter, au cours de la période de questions, de ce qu'un ministre a dit au cours d'une période de questions précédente, je dois écouter mais j'ai l'impression qu'il ne s'agit pas du tout d'une question.

● (1520)

**M. MacInnis (Cape-Breton-East Richmond):** Je pose la question de privilège, monsieur l'Orateur. Je veux seulement dire que le premier ministre n'aurait jamais dû obtenir le privilège qu'on me refuse maintenant.

**Des voix:** Bravo!

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Les députés se rendront compte que je ne tiens absolument pas à me mêler à une discussion. Le député de Calgary-Nord a posé la question de privilège. Lorsqu'un député demande à la Chambre de consacrer son temps à ce qu'il considère comme une question de privilège légitime portant sur les actes ou les déclarations d'un autre député, la tradition veut qu'on permette à ce député de répondre brièvement. Il me semble qu'à la Chambre, même le premier ministre doit avoir les mêmes droits.

**Des voix:** Bravo!

**M. l'Orateur:** Je ne pense pas que les députés devraient en vouloir à la présidence d'avoir permis au très honorable premier ministre de dire quelques mots en réponse à une question de privilège qui le vise personnellement. Ce droit lui a été accordé. A mon avis, il n'y a pas de question de privilège et il s'agit d'un débat entre députés. J'espère que nous pourrions en terminer avec la période de questions pendant les quelques minutes qui nous restent.

**Des voix:** Bravo!

\* \* \*

## LES CÉRÉALES

LES GRAINS FOURRAGERS—DEMANDE DE COORDINATION DES SERVICES DE COMMERCIALISATION—L'ORDRE DU JOUR DE LA CONFÉRENCE SUR LES PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES DE L'OUEST

**M. A. P. Gleave (Saskatoon-Biggar):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre. Étant donné que le premier ministre de la Saskatchewan a

## Questions orales

envoyé un télégramme demandant que le gouvernement précise sa position à l'égard de la mise en marché des grains fourragers à la suite de déclarations répétées faites par le ministre responsable de la Commission du blé selon lesquelles la méthode d'établissement du prix de ces grains serait changée, le premier ministre a-t-il pu assurer au premier ministre de la Saskatchewan que la Commission canadienne du blé continuerait à assurer la commercialisation de ce grain de façon méthodique et qu'elle resterait une agence de commercialisation efficace? A-t-il pu l'en assurer?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, d'après ce que j'ai cru comprendre, le premier ministre de la Saskatchewan exprimait dans son télégramme des craintes non pas fondées sur les propos du ministre de la Justice mais plutôt sur certaines rumeurs publiées dans quelques quotidiens. Je peux affirmer au député que j'assurerai au premier ministre de la Saskatchewan que les consultations à ce sujet qui ont eu lieu entre le gouvernement fédéral et divers organismes et ministres provinciaux de l'agriculture se poursuivront. Nous espérons que lors de la conférence sur les perspectives économiques de l'Ouest qui se tiendra plus tard ce mois-ci, ce sera une question importante abordée sous la rubrique de l'agriculture. Le télégramme du premier ministre exprime l'espoir que la discussion se poursuivra alors. Je peux lui donner cette assurance. Le gouvernement fédéral sera disposé à entendre les arguments...

**M. l'Orateur:** A l'ordre!

**M. Trudeau:** ... du premier ministre à ce sujet.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Une question supplémentaire du député de Saskatoon-Biggar.

## LES GRAINS FOURRAGERS—DEMANDE D'EXPOSÉ DE LA POLITIQUE MINISTÉRIELLE

**M. A. P. Gleave (Saskatoon-Biggar):** Monsieur l'Orateur, le premier ministre ayant répondu qu'il voulait poursuivre les négociations, j'aimerais demander au ministre chargé de la Commission du blé s'il voudrait bien mettre fin à ces rumeurs dont le premier ministre a fait mention? Étant donné qu'en sa qualité de ministre chargé du blé, il est finalement à l'origine de ces rumeurs, le ministre accepterait-il de faire connaître le plus tôt possible à la Chambre la politique du gouvernement ainsi que les propositions qu'il a l'intention de faire lors de la conférence?

**Des voix:** Bravo!

**Une voix:** Ne répondez pas comme un avocat.

**L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice):** Monsieur l'Orateur, nous ne pouvons pas vraiment mettre un terme à ces rumeurs tant que notre politique n'aura pas été effectivement annoncée. Cette annonce sera faite, comme l'a indiqué le premier ministre, après la Conférence des premiers ministres sur les perspectives économiques de l'Ouest. Néanmoins, je prépare actuellement une réponse à la copie du télégramme que le premier ministre de la Saskatchewan m'a envoyée; j'y souligne, afin d'apaiser leurs craintes excessives, que les articles de journal sur notre politique ne reflètent pas fidèlement cette politique.